



Publié le : 04/07/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 juin 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h39

Etaient présents : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°11), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°6), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESEA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°11), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°7), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°6), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Chaleze** : M. René BLAISON (à compter de la question n°6), **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°11), **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n°7), **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°6), **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°41 incluse), **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noiron** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°6), **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraix** : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°6 incluse), **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Besançon** : M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Champagny** : M. Olivier LEGAIN, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Larnod** : M. Hugues TRUDET, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick

CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merrey-Vieille** : M. Philippe PERNOT, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieille** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Besançon** : M. Hasni ALEM à Mme Pascale BILLEREY, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n°14), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Claude VARET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Cyril DEVESA, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse), M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN à M. Florent BAILLY, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN à Mme Aline CHASSAGNE, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE à Mme Martine LEOTARD, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à M. Philippe SIMONIN

Délibération n°2025/2025.00219

Rapport n°44 - Actions recherche et innovation- Soutien au programme d'actions collectives PMT HEALTH 2 porté par le pôle des microtechniques (PMT) pour les années 2025 et 2026

**Actions recherche et innovation- Soutien au programme d'actions collectives
PMT HEALTH 2 porté par le pôle des microtechniques (PMT) pour les années
2025 et 2026**

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	28/05/2025	Favorable
Bureau	12/06/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Actions recherche et innovation» Fonctionnement	Montant budget 2025 : 250 240 € Montant de l'opération : 45 000 €

Résumé :

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

En cohérence avec la stratégie de spécialisation et d'innovation partagée avec la Région BFC et afin de répondre aux enjeux de France 2030, les filières Medtech et Biotech-pharma sont retenues comme filières d'excellences à l'échelle régionale. Le pôle de compétitivité est un acteur majeur agissant à leur développement et leur structuration.

Le rapport présente la demande de soutien au programme PMT Health 2 d'une durée de 2 ans, de montant identique aux années précédentes à hauteur de 45k€.

Un avenant sera signé sur l'année 2026 pour redéfinir le soutien de GBM au PMT d'un montant identique ou à la baisse en fonction des résultats obtenus sur ce programme pendant l'année 2025.

Contribution GBM à PMT

Année 2022 : 45 K€

Année 2023 : 45 K€

Année 2024 : 45 K€

I. Contexte

Depuis 2016, le pôle des microtechniques anime la filière santé en région avec des programmes successifs qui ont permis dans le temps de fédérer les acteurs de la santé dans un cluster autour de la marque PMT Health. Le PMT est aujourd'hui une référence nationale et internationale dans le domaine de la formation sur la réglementation des dispositifs médicaux.

Le pôle s'est engagé ces trois dernières années à développer la filière des biothérapies, à s'inscrire dans les enjeux de France 2030 et devenir un acteur incontournable dans les réseaux nationaux par la

signature de conventions de partenariats avec l'Agence de l'Innovation en Santé, France BioLead, France Biotech, le Polepharma, le SNITEM (syndicat national de l'industrie des technologies médicales) et le pôle Medicen.

Le pôle des microtechniques a participé activement à faire de Bioinnovation, un lieu totem fédérateur des acteurs de la recherche, de la formation et des acteurs privés dans le domaine des biothérapies.

II. Les enjeux du programme d'actions PMT Health 2 2025 et 2026

A/ Sur la filière medtech (=dispositifs médicaux), filière mature des dispositifs médicaux), les principales tendances observées récemment sont :

- la consolidation du secteur composé à 93% de PME,
- les impacts des évolutions réglementaires (déréférencement, surcoûts, délais de certification),
- les dimensions patients-professionnels de santé en amont dans le développement des produits de santé,
- l'économie des ressources (interdiction du plastique à usage unique, consommation énergétique des salles blanches, ...),
- les métiers en tension.

Les medtech ont besoin d'accompagnements d'experts et d'innovation sur des DM de rupture pour rendre les coûts d'investissements acceptables par le système de santé comme la robotique chirurgicale. Elles sont en attente de solutions dans le domaine digital (entrepôts de données de Santé, IA, la prévention, le prédictif, le personnalisé).

B/ Sur la filière biotech-pharma

Concernant la filière des biotech-pharma : les entreprises ont besoin d'accompagnements d'experts et d'échanges avec le tissu industriel de la medtech. Il s'agit d'un segment atomisé composé de startups et de nombreuses TPE, soumises aux impacts des évolutions réglementaires (déréférencement, surcoûts, délais de certification), elles doivent veiller à leur économie de ressources (leurs produits biologiques, leur consommation énergétique des salles blanches). Les métiers sont également en tension.

Le programme PMT Health 2 tente de répondre à certains enjeux énoncés. Le détail des actions du dit programme déployé sur les années 2025 et 2026 figure dans la convention en annexe 2 du rapport.

III. Le plan de financement prévisionnel présenté par le Pôle

Le budget prévisionnel de ce programme est de 840 000 € TTC.

Le plan de financement est détaillé dans la convention, en annexe 2 du rapport.

Mme Frédérique BAEHR (2) et MM. Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions « PMT Health 2 » porté par le Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme d'une subvention,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 4

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

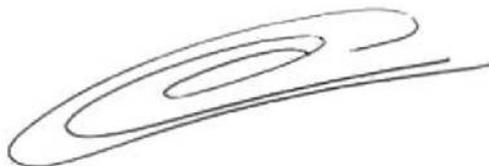
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Annexe 1 : Bilan de l'année 2024 du programme PMT Health+ sur GBM

Le PMT a contribué à :

- la construction d'une feuille de route régionale dans le domaine des biothérapies avec l'ensemble des collectivités territoriales
- la signature d'un accord cadre national avec l'AIS, un partenariat régional avec l'ARS et une journée innovante avec le Snitem, la journée de l'innovation avec le CHU pour renforcer les liens entre les sphères académiques et privés
- 2 rencontres technologiques
- près d'une dizaine participations à des congrès en France et à l'étranger : « Congrès France Bioproduction », « Innovations for cell&gene Therapies congress », « Antibody Industrail Symposium », « Bioproduction congress, innovations&immunotherapies 4 infectious Diseases », le congrès européen « Orthomanufacture », « Medtech congress Jura », « EPHJ », « CHU healthtech days », « Hybriday Next Generations of Gene and Cell Therapies »
- la réalisation d'1 annuaire santé édité en français et anglais pour valoriser les savoirs-faires des entreprises de la région BFC qui compte 145 adhérents membres
- l'accompagnement de 5 projets GBM dans le cadre du programme de France 2030 impliquant les sociétés Sophysa, Cisteo Medical, Pixee Medical et Amarob
- deux mises en relation pour deux entreprises GBM avec le monde académique pour VP Plast et Dastri
- deux actions avec les acteurs de l'emploi et de la formation : « le forum entreprises supmicrotech » et « la journée de l'étudiant ingénieur en santé »
- impliquer près de 40 entreprises dans ses actions : Alcis, Amarob, Cisteo, Dixi medical, Percipio Robotics, Silmach, Sophysa, Pixee medical, Aegya, Biomnigène, RD biotech, Createmps, AOPB, Eos imaging, JR automation, Presse étude, Stsi, Diaclone, Skin exigence, Micromega, Polycaptil, PMB Plast, Demgy, Myopower, Ennoia, Ilsa, Archeon, Advesya, Carla biothérapeurics, Medinn Pharma, Statice, fondation Arc en Ciel, Ennoia, PMB Plast, PMISl...
- impliquer les acteurs académiques : CHU, Université, Femto-st, UM Right, Bionoveo, Cancéropôle Est, EFS, ARS
- renouveler l'évènement Rentrée des DM sur 2 jours : évènement de formation de référence nationale dans le domaine des dispositifs médicaux : 565 participants dont 81% sont issus de l'échelle nationale, 11% issus de la Région BFC, 6 % de l'international et 12 entreprises du territoire de GBM, Pour la Ville de Besançon, cela représente 910 nuitées et près de 340 repas pris dans les commerces de bouche
- organiser la 4ème édition ITD : 208 participants dont 136 organismes, Origine des participants : France: 89%, International : 11%. 15 conférenciers (USA, Taïwan, Allemagne, Espagne, Israël) + 8 modérateurs. 1 village exposant de 30 stands, dont 6 régionaux, 129 rendez-vous B2B organisés.

Annexe 2 : Convention et ses annexes



<p style="text-align: center;">CONVENTION Relative au soutien du programme d'actions collectives PMT HEALTH 2 porté par le Pôle des Microtechniques pour les années 2025-2026</p>

Entre

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération du Conseil de Communauté du....., d'une part

Et

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Laurent DESCHAMPS, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Vu la délibération n°du Conseil de Communauté en date du,

Exposé des motifs

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

En cohérence avec la stratégie de spécialisation et d'innovation partagée avec la Région BFC et afin de répondre aux enjeux de France 2030, les filières Medtech et Biotech-pharma sont retenues comme filières d'excellences. Le pôle de compétitivité est un acteur majeur agissant à leur développement et leur structuration.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au programme PMT Health 2 porté par le Pôle des Microtechniques pour les années 2025 et 2026 et de définir les modalités de versement d'une subvention à hauteur de 45 000 € pour 2025. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de ces filières issues du savoir-faire des microtechniques sur la base des objectifs du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

Article2 - Programme d'actions

Le Pôle des Microtechniques s'engage à conduire les actions d'animation, de développement, de promotion et de montée en compétences des entreprises, des laboratoires et des établissements d'enseignement supérieur des filières medtech et biotech-pharma conformément au programme d'actions, au budget prévisionnel de 840 000 € TTC figurant en annexe 1 et 2.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

Grand Besançon Métropole attribue au Pôle des Microtechniques une subvention de 45 000 € pour l'année 2025 pour l'action décrite à l'article 1^{er}.
Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100 %, soit 45 000 € à la signature de la présente convention.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir au plus tard en avril 2026, en deux exemplaires, les comptes annuels certifiés avec justificatifs de dépenses du dit programme en cours ainsi que le rapport d'activité qui détaillera les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Un avenant sera signé sur l'année 2026 pour fixer le montant de la participation de GBM à PMT sur le programme PMT Health 2. Sous réserve du vote des crédits afférents, le montant envisagé est de 45 k€ qui peut être revu à la baisse en fonction de l'évolution du programme PMT Health2.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties et cessera avec la transmission des pièces mentionnées à l'article 3 au plus tard le 30 avril 2027.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la communauté urbaine lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la communauté urbaine et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 et l'article 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure et restée sans effet.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Le Président du Pôle des Microtechniques

Laurent Deschamps

La Présidente de Grand
Besançon Métropole

Anne Vignot

**Annexe 1 : Programme d'actions de PMT Health2 avec ses objectifs attendus pour l'année
2025 sur le territoire de GBM**

Axe 1 : Visibilité et notoriété de l'écosystème santé de GBM et de ses filières medtech et biotech pharma à l'échelle régionale, nationale et internationale

Objectif 1: Elargir la communauté des membres

- Consolider et fidéliser le réseau des membres
- Cibler et prospecter physiquement et numériquement de nouveaux adhérents (académiques, centres de recherche, fabricants, sous-traitants, industriels, cabinets de conseils, sociétés de services, etc.)

Cible : prospection de 200 structures (privées et publiques) issues principalement du territoire GBM, puis du national ou international. Il est attendu 55 adhésions dans les medtech-biotech pour 2025. PMT doit se donner l'ambition d'être identifié auprès d'entreprises implantées sur GBM qui ne connaissent pas et ne travaillent pas encore avec le PMT.

Objectif 2 : Développement d'outils de présentation dédié aux filières medtech et biotech-pharma

- Produire un livret Santé = outil de référence des savoir-faire de la filière des technologies de Santé : édité en anglais et en français, destiné aux membres et prospects pour illustrer la diversité de la filière Santé. Des informations sectorielles clés et mise en avant du savoir-faire (compétences expertes et multi-technologiques) des membres du cluster Santé.
- Cartographier les compétences des membres : en complément du livret Santé, une « cartographie » des briques technologiques maîtrisées par chacune des entreprises de services membres du cluster sera intégrée en ligne sur l'espace membre sous la forme d'une base de données hébergée sur le site du PMT. Cette base de données a pour objectif de faciliter la mise en réseau entre entreprises et mise à jour régulière avec les nouveaux membres.
- En complément, création et diffusion de contenus Santé spécifiques et multi-supports seront mises à disposition.
- Générer une communication multi-supports positive et ciblée : alimenter les membres d'informations choisies et pertinentes sur les enjeux de la filière et relayer les actualités des partenaires nationaux pouvant les intéresser :
- Diffuser les appels à projets AMI/AAP d'intérêt dans le cadre du plan Santé France 2030, de la convention signée entre le PMT et l'Agence d'Innovation en Santé (AIS) et de la convention signée entre PMT et Agence Régionale de Santé (ARS BFC).
- Recherche de compétences et de partenaires dans le cadre de projets collaboratifs ou individuels, de relations d'affaires ou de partage d'expérience ;
- Production de newsletters à destination des membres et des financeurs du pôle;
- La réalisation de supports de communication adaptés avec ou sans recours d'une agence de communication ou de relations presse (kakémonos, flyers, goodies, plaquettes, présentations, sondages et formulaires numériques, posts LinkedIn, montages vidéo, articles de presse dans la presse régionale, articles de presse et encarts publicitaires dans des revues spécialisées d'envergure nationale tels que DeviceMed, La gazette du laboratoire, etc.).

Objectif 3 : Contribuer aux travaux de l'écosystème

- Maintenir la connaissance de la filière et de ses enjeux, connaissance fine du tissu industriel, support à l'émergence de projets d'innovation issus de structures régionales (DECA, SATT, laboratoires et UMR, écoles d'ingénieurs, PGI, etc.),
- Participation à des travaux, études etc : GT liés aux Biothérapies-bioproduction, le CMQE santé, BPI Deeptech tour, innovation PGI, Snitem etc..

Objectif 4 : participer à l'organisation de rencontres multidisciplinaires pour renforcer l'écosystème en Santé : favoriser les interconnexions entre les industriels, le monde académique, la recherche scientifique, les institutionnels et les pouvoirs publics.

- Organisation de rencontres entre chercheurs, praticiens hospitaliers et étudiants de la région pour présentation d'activités de recherche. Les laboratoires et plateformes régionales impliqués dans la Santé (Universités, Institut Right, CTM (ex-LNC), Institut FEMTO-ST, CGFL, etc.), les écoles d'ingénieurs (SUPMicroTech, ISIFC, Esirem, etc.), la SATT Sayens, l'EFS et les CHU régionaux seront sollicités. Un nouvel axe sera intégré afin de respecter les recommandations

de la DGE dans le cadre de la re-labelisation : prise en considération de la dimension « patients » : dans ce but, le renforcement des liens avec les CHU de Besançon, le CHU de Dijon et le CGFL (Centre Georges François Leclerc) est essentiel.

- Apporter son support à la construction de planning de visites au sein de l'écosystème régional et sur GBM en faveur des pouvoirs publics, élus, acteurs nationaux et industriels en recherche d'opportunités, Technopole Temis.
- Organisation de 1 rencontre thématique dont 1 sur GBM

Livrables sur l'axe 1

Un tableau recensant les membres adhérents (GBM : préciser les effectifs, le chiffre d'affaire) et les entités prospectées.

Informer GBM au fil de l'eau de ces événements ou journées avec les partenariats nationaux (AIS, Snitem, cluster Pôle Pharma, Medicen Paris Région etc...)

Axe 2 : Appui au développement de la filière technologies de santé - dispositifs médicaux aux retombées sur le territoire de GBM

Les Medtech ont besoin d'accompagnements d'experts. Elles ont également besoin d'innover sur des DM de rupture pour rendre les coûts d'investissement acceptables par le système de santé (ex : robotique chirurgicale). Elles ont également des besoins dans le domaine digital (entrepôts de données de Santé, IA, la prévention, le prédictif, le personnalisé)

Pour répondre à ces enjeux, PMT s'engage à :

- Animer 1 comité Technologies de Santé (medtech) sur GBM
- Accompagner au montage de 3 projets individuels ou collaboratifs dans le cadre du Plan Santé France 2030 (volets innovation et (ré)-industrialisation) ou de dispositifs de financements européens (avec EEN).
- Participer à 1 action des partenaires de l'emploi et de la formation (avec ISIFC, Supmicrotech et dans le cadre du CMQE Santé) sur GBM
- Travail de veille pour inciter les membres à participer au :
 - o Panorama Healthtech annuel (France Biotech/EY/Bpifrance) afin de valoriser au national les entreprises de GBM
 - o Partenaire du Salon Med'nov, salon de référence des acteurs medtechs, organisé par First Connection à Lyon
 - o Partenaire de France innovation Meetings, convention d'affaires digitale en santé
- Promouvoir auprès des membres le salon international de référence Compamed Medica (avec la CCIR, Le réseau French Healthcare Association)
- Co-organisation de la « 14ème journée de l'innovation du CHU de Besançon »
- Organiser 2 webinaires sur des thématiques ciblées parmi : « Vendre au service achat d'un hôpital », « IA en Santé : encadrement réglementaire », 2 sur « Vendre à l'international pour les industries de Santé » (concerne les marchés limitrophes : Suisse, Italie, Allemagne)
- Constituer un vivier d'experts pour les prestations suivantes :

« Stratégie Industrielle »

Cette prestation permet à un membre industriel de faire travailler un élève-ingénieur (ISIFC) sur un projet d'entreprise tels que le positionnement marché, le positionnement produits, les savoir-faire à maîtriser, la veille concurrentielle...

« Veille réglementaire Medtech »

La veille réglementaire est capitale pour les medtechs afin de connaître les attendus réglementaires du secteur que ce soit dans le cadre du développement de nouveaux produits ou de la gestion d'un portefeuille de produits de santé et ce, indépendamment de la certification ISO 13485.

« Préparation à la certification ISO 13485 »

Cet accompagnement consiste à préparer la mise en place de l'ensemble ou partie du système de management de la qualité selon la norme ISO 13485. Il peut inclure la réalisation d'audits internes du système et/ou du dossier technique.

« Préparation au marquage CE » ou « Préparation à l'agrément FDA »

L'objectif de cet accompagnement est d'accompagner les adhérents sur la constitution et le montage d'un dossier marquage CE ou d'agrément FDA en vue d'un dépôt auprès d'un Organisme Notifié.

« Pré-études médico-économiques »

Il s'agit d'aider l'entreprise à justifier du bénéfice médico-économique de sa solution/produits en cours de développement et de répondre au niveau d'exigences requis pour l'accès au marché (calibrage, dimensionnement). Les adhérents seront mis en relation avec un expert spécialisé pour avoir une première évaluation, calibrage ou dimensionnement du projet.

Ces prestations sont en faveur de 6 entreprises de GBM.

Livrable sur l'axe 2 :

Remise d'un fichier excel mentionnant les structures participantes / bénéficiaires de GBM sur les diverses actions. Listing des 6 entreprises issues du territoire de GBM bénéficiaires des 5 prestations.

Axe 3 : appui et expertise dédiée aux biothérapies et aux retombées sur le territoire GBM

Concernant la filière des biotech-pharma : les entreprises ont besoin d'accompagnements d'experts, et d'échanges avec le tissu industriel et la medtech. Il s'agit d'un segment atomisé composé de startups et de nombreuses TPE, soumises à des impacts des évolutions réglementaires (dérégulation, surcoûts, délais de certification), et doivent veiller à leur économie des ressources (produits biologiques, consommation énergétique des salles blanches, ...). Les métiers sont également en tension.

Le PMT s'engage à :

- Animer 1 comité Technologies de Santé (biotech) sur GBM (dont un sur Bioinnovation)
- Qualifier et relayer les demandes de mise en relation et de recherche de compétences auprès des membres. Il est envisagé 5 mises en relation ciblées sur GBM.
- Participer à différents groupes de travail thématique : GT « Communication, attractivité » et GT « Innovation en biothérapie », GT « attractivité » de France Biolead, points mensuels avec l'AIS et France Biolead, Mabdesign)
- Être relais d'informations et d'actualités en lien avec les thématiques biothérapies-bioproduction des partenaires régionaux (Prométhé, AER BFC) et nationaux (AIS, France Biotech, Polepharma, Mabdesign, pôles et clusters impliqués dans la filière).
- Faire connaître aux membres et à l'écosystème régional, les conventions/congrès d'intérêt en France ou à l'étranger notamment celles où le PMT est partenaire :
 - o Le Congrès annuel « France Bioproduction » organisé par Polepharma et MEDICEN Paris Région
 - o Les événements MabDesign : Innovations for Cell&Gene Therapies Congress (ICTC), Antibody Industrial Symposium, BIOProduction Congress, Innovations&Immunotherapies 4 Infectious Diseases
 - o Apporter son support à la construction de planning de visites au sein de l'écosystème régional en faveur des pouvoirs publics, élus, acteurs nationaux, industriels en recherche d'opportunités, Technopole TEMIS Santé.

Livrable sur l'axe 3 : Remise d'un fichier excel mentionnant les structures participantes / bénéficiaires de GBM sur les diverses actions.

Annexe 2 : budget prévisionnel global des années 2025 et 2026

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Budget 2025+2026
Personnels (salaires)	505 000
Déplacements	15 000
Frais externes	320 000
Total	840 000

Recettes :

Recettes prévisionnelles	Budget 2025 et 2026
Prestations / Evènements /	420 000
Sous-total PRIVE	420 000
Conseil Régional BFC	330 000
Grand Besançon Métropole	90 000
Sous- total PUBLIC	420 000
TOTAL PROGRAMME	840 000

Annexe 3 : indicateurs 2025 sur le territoire GBM

En complément des livrables sur chaque axe détaillé dans l'annexe 1, le Pôle s'engage à collecter et informer la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole sur la base des indicateurs suivants attendus sur le périmètre géographique de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et pour les filières medtech et biothec-pharma :

Pour les entreprises adhérentes du pôle installées sur le territoire GBM :

- Fournir un tableau listant les entreprises, leurs effectifs et leurs chiffres d'affaires
- Fournir un tableau listant les entreprises participantes par action du programme en stipulant celles du territoire GBM

Pour les entités de recherche et entreprises adhérentes du pôle participant à des programmes de recherche collaboratifs ou individuels installées sur le territoire GBM rattachés à ces filières

- Fournir un tableau excel listant les entreprises, les entités académiques, le montant des programmes, le montant d'aides obtenu par l'entreprise, par l'entité de recherche, le nombre de brevets ou pas déposé dans le cadre de ces programmes, le nombre d'emplois créés ou maintenus pour chaque entreprise du territoire du Grand Besançon impliquée dans un projet

Fournir une synthèse chiffrée avec les retombées économiques cumulées pour les entreprises et entités de recherches du territoire de GBM grâce à l'accompagnement de PMT.